

Délibération 2025 / 04-02

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Didier LASSECHERE, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille RECONDU.

Étaient absents excusés : Mrs Cédric LECOMTE (procuration Claudine DAURY-NEYRET), Arnaud PICOUT (procuration Raymond RABETEAU).

Étaient absents : Mrs Jean-Jacques BORD, Anthony BUYS.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY-NEYRET.

* * * * *

RETRAIT DE LA DELIBERATION MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire :

- expose à ses Collègues que par délibération du 21 janvier 2025, le conseil municipal de Royère de Vassivière approuvait la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.
- expose à ses Collègues que cette délibération doit être prise en même temps que le vote du budget et que la délibération 2025 / 01-05 ne peut être approuvée par le contrôle de légalité.
- décide le retrait de la délibération 2025 /01-05.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autoriser** Monsieur le Maire à procéder au retrait de la délibération 2025 / 01-05.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 14 février 2025.

Le Maire,
Raymond RABETEAU

